



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 112278

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la double pénalité qui frappe les retraités en matière de complémentaire santé. D'une part la cotisation de l'assurance complémentaire santé augmente sensiblement et ils perdent la possibilité de déduire de leur revenu imposable la cotisation de prévoyance complémentaire en raison de la cessation de leur activité professionnelle. Il lui demande s'il n'est pas possible d'adoucir cette situation en modérant l'augmentation des cotisations de prévoyance complémentaire lors de la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112278

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12898